

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 29 septembre 2026

N° VA_DEL2026_211

Objet : Renouvellement des conseils de Quartier

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Sylvain ESTAGER, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Monir EL MOUNAOUI , ayant donné pouvoir à Delphine HERENT, Karim MESSAOUDI, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Stéphanie LEBLANC, ayant donné pouvoir à Lahanissa MADI, Say SISOUVANNALATH, ayant donné pouvoir à Nathalie FAUQUET, Lisa LASSELIN, ayant donné pouvoir à François MERESSE, Mohamed AIT KASSI, ayant donné pouvoir à Antoine MARSZALEK, Meriem DAHMANI, ayant donné pouvoir à Farid OUKAID, Yohan TISON étant excusé.

Depuis 2002, la Ville s'est engagée volontairement dans la mise en place de Conseils de quartier.

Le mandat actuel des conseillers de quartier, débuté en novembre 2021 pour une durée de trois ans, est arrivé à échéance. Par délibération n° VA_DEL2024_132 du Conseil municipal du 23 septembre 2024, ce mandat a été prolongé jusqu'à l'installation du nouveau Conseil municipal issu des élections du 22 mars 2026.

Il convient désormais d'engager la procédure de renouvellement des Conseils de quartier pour la période 2026–2029.

Sur la base de la présente délibération, les Conseils de quartier sont au nombre de sept, répartis comme suit :

- La Marque (regroupant Breucq, Sart, Babylone, Recueil, Hempempont)
- Cousinerie
- Poste – Annappes – Brigode
- Ascq – Haute-Borne
- Résidence - Triolo - Cité scientifique
- Hôtel-de-Ville – Pont-de-Bois
- Bourg – Prés – Château

Dans le nouveau découpage géographique le quartier Résidence n'est plus

rattaché au conseil de quartier Poste Annappes Brigode mais à celui de Triolo.

Il est rappelé que les conseils de quartier sont composés de 3 collèges : habitants, acteurs locaux, membres de droit (ceux-ci étant les élus du conseil municipal et les membres des autres instances participatives).

Un appel à candidatures pour la désignation des conseillers de quartier (collèges habitants et acteurs locaux) est organisé selon le calendrier suivant :

- du 5 septembre 2026 au 5 novembre 2026 : appel à candidatures via un formulaire en ligne ou disponible dans les accueils municipaux ;
- installation des conseillers de quartier lors du Conseil municipal de décembre 2026.

Vu la délibération n° VA_DEL2021_162 du 19 octobre 2021 procédant à leur installation,

Vu l'article L. 2143-1 du Code général des collectivités territoriales et l'article 38 du règlement intérieur du Conseil municipal relatifs aux Conseils de quartier,

Après avis de la Commission Plénière du mardi 22 septembre 2026, Il est proposé aux membres du conseil d'approuver le nouveau périmètre pour les conseils de quartier mandat de 2026-2029.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Garance GUILLERET-GIVERS

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvain ESTAGER

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 2 octobre 2026 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900093-20260929-229939-DE-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 2 octobre 2026